ODEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE: Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier 74100 ETREMBIERES

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE SRB POUR LES TRAVAUX

Séance du : 15 septembre 2023

D'ASSAINISSEMENT Convocation du : 07 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

N°A-2023-20 Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Roxane Dupommier, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Ludovic Wiszniewski,

Membres représentés : Patrick Antoine par Françoise Magdelaine suppléante, Jean-Michel Vouillot représenté par Jacky Tonoli suppléant,

Membres excusés : Nathalie Hardyn, Alain Carlier, Marc Châtelain, Gabriel Doublet, Christian Dupessey,

Par délibération du 13 avril 2022, l'assemblée du GLCT TS a approuvé le principe d'un apport financier sous forme d'une offre de concours au Syndicat intercommunal des Rocailles et Bellecombe (SRB) dans le cadre de ses travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur du Salève, ces travaux permettant de raccorder au réseau la gare haute du téléphérique.

Par délibération du 20 mai 2022, l'assemblée du GLCT TS a approuvé la convention à intervenir avec le SRB fixant les modalités de mise en œuvre de cette offre de concours sur la base d'un budget prévisionnel d'opération de 725 000 € HT et une participation du GLCT TS de 366 850 € HT.

Cette convention stipule que le montant définitif de cette participation doit être ajusté en fonction des plus ou moins-values éventuelles constatées sur les marchés de travaux, des subventions réellement perçues par le SRB au titre de ces travaux, et validé après accord des parties, dans le cadre d'un avenant.

Vu la réception des travaux réalisée par le SRB le 29 juin 2023,

Vu le récapitulatif définitif des dépenses des travaux établi par le SRB :

	Estimation HT Mai 2022	Montants définitifs HT Juin 2023
Coût des travaux	725 000,00 €	564 238,72 €
Coût de la MOE (7%)	50 750,00 €	39 496,71 €
Total	775 750,00 €	603 735,43 €

Financement SRB (20% de l'opération)	155 150,00 €	120 747,09 €
Subvention du Département (35% du coût des travaux)	253 750,00 €	197 483,55 €
Participation GLCT TS	366 850,00 €	285 504,79 €
Total	775 750,00 €	603 735,43 €

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du montant définitif de la participation du GLCT TS aux travaux d'assainissement du SRB, soit $285\ 504.79\ \in\ HT$,

APPROUVE le projet d'avenant correspondant,

AUTORISE la présidente ou son représentant à le signer,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023, article 65715.

La Présidente, Anny Martin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.